

## La part des femmes progresse au Sénat, mais recule à l'Assemblée nationale

15 juillet 2022



Insee - © Observatoire des inégalités

L'Assemblée nationale élue en 2022 comprend 37,3 % de députées, soit 215 femmes sur un total de 577 députés. Même si elles étaient plus nombreuses parmi les candidats, la part des femmes parmi les élus est en recul par rapport aux élections de 2017 où ce taux était de 38,7 %. Les dernières élections mettent donc un coup d'arrêt à la progression du nombre de femmes députées, alors que le mouvement de féminisation au sein de l'Assemblée nationale était important depuis le début des années 2000. Avec près de deux fois plus d'hommes que de femmes parmi les députés, la parité est encore loin d'être atteinte. Néanmoins, suite à ces élections, une femme a, pour la première fois, été élue présidente de l'Assemblée nationale.

Source :

## La part des femmes progresse au Sénat, mais la parité est encore loin.

À la suite des dernières élections sénatoriales de septembre 2017, la part des femmes dans la chambre haute du Parlement a progressé. Mais cette tendance positive est lente. « À ce rythme, il faudra attendre 2026 pour atteindre la parité au Sénat », indiquait en 2018 le Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE) [1] Les femmes occupent actuellement 35,1 % [2] des sièges, contre 25 % lors des élections de 2014. Une augmentation due en partie aux obligations paritaires pour les listes de candidature, même si les femmes sont rarement en tête de liste. Une hausse facilitée également par l'interdiction du cumul des mandats en place depuis 2017, qui a permis de libérer des sièges de sénateurs dont quelques-uns ont été investis par des femmes.

Les organes exécutifs du Sénat, c'est-à-dire les postes de pouvoir, font place à la parité : sur huit postes de vice-président, quatre sont occupés par des femmes. En revanche, la présidence du Sénat n'a jamais été occupée par une femme.

\* Part de femmes sénatrices en juin 2022 (certains sénateurs ont pu être renouvelé depuis l'élection de 2017). Lecture : le Sénat compte 35,1 % de femmes.

Source : Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, Sénat – © Observatoire des inégalités

Photo / [www.assemblee-nationale.fr](http://www.assemblee-nationale.fr)

[1] « Les chiffres clés de la parité aux élections sénatoriales », Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, septembre 2018.

[2] Part de femmes sénatrices au 27/06/2022.